



RAPPORT ANNUEL

2025

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE
PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS





D'après les articles D2224-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont l'obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

SOMMAIRE

1	LE TERRITOIRE.....	5
2	PREVENTION ET SENSIBILISATION.....	6
2.1	PREVENTION DES DECHETS	7
2.2	L'ACCOMPAGNEMENT DES MANIFESTATIONS	9
3	L'ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DECHETS	11
3.1	LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET DES RECYCLABLES.....	12
3.2	LES COLLECTES SPECIFIQUES.....	15
3.3	LE PARC DE BACS ET CONTENEURS.....	16
3.4	LE PARC DE VEHICULES	18
3.5	LA DECHETERIE	20
3.5.1	Les déchets acceptés	20
3.5.2	Les prestataires	20
3.5.3	Les déchets d'amiante lié	21
3.5.4	Les déchets des professionnels.....	21
3.5.5	La filière PMCB	22
3.5.6	Nouvelle gestion des déchets verts	23
3.5.7	Achat d'un bungalow équipé.....	24
4	LE BILAN DE LA COLLECTE DES DECHETS.....	25
4.1	EVOLUTION DES TONNAGES / RATIOS TOUS FLUX	26
4.2	EVOLUTION DES TONNAGES / RATIOS PAR FLUX.....	26
4.3	ZOOM SUR LES OMR	27
4.4	ZOOM SUR LE VERRE	28
4.5	ZOOM SUR LES EMBALLAGES	29
4.6	LES FLUX COLLECTES A LA DECHETERIE	30
5	LE TRI, LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DE NOS DECHETS.....	32
5.1	QUELS CIRCUITS SUIVENT NOS DECHETS ?	33
5.2	LE TRI DES EMBALLAGES	35
5.3	LE TRI DU VERRE.....	36
5.4	ORDURES MENAGERES RESIDUELLES ET VALORISATION ENERGETIQUE	37
6	LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS	38
6.1	LES COUTS DE LA GESTION DES DECHETS	39
6.2	LE DETAIL DES DEPENSES.....	41
6.3	LE DETAIL DES RECETTES	42
7	CONCERTATION ET GOUVERNANCE	43
8	LES RESSOURCES HUMAINES	44

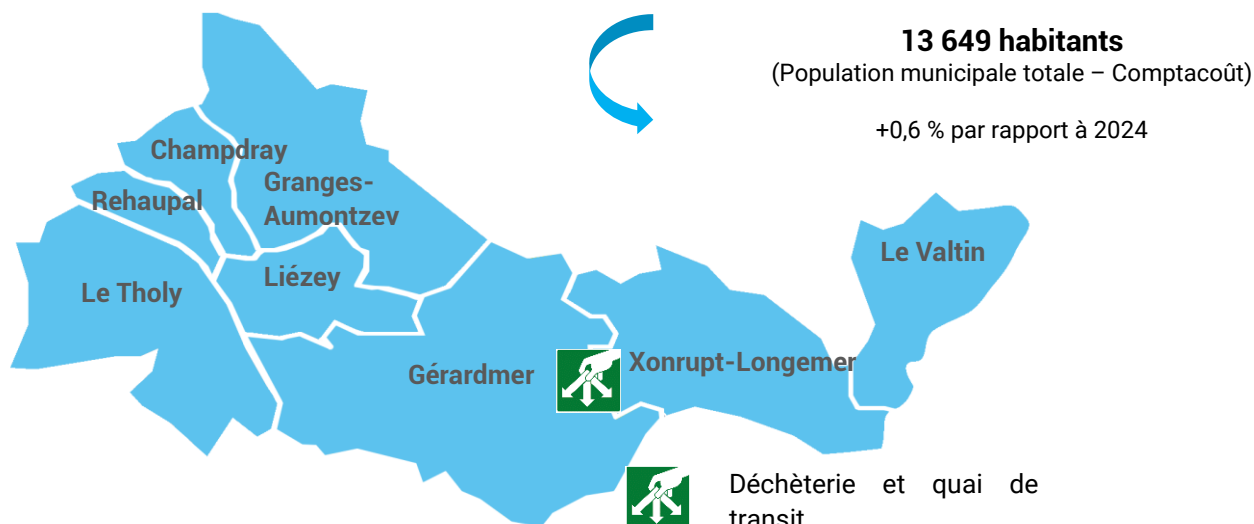


1 LE TERRITOIRE

La communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges gère la collecte et le traitement des ordures ménagères de 8 communes et applique la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ainsi que la redevance spéciale pour les professionnels.

La gestion du service public des déchets recouvre l'ensemble des missions liées à la collecte, au traitement et à la prévention des déchets produits sur le territoire. À ce titre, le service assure les missions suivantes :

- **La collecte des déchets ménagers et assimilés**, ainsi que l'exploitation et le suivi des points d'apport volontaire implantés sur le territoire ;
- **L'exploitation des équipements dédiés à la gestion des déchets**, comprenant notamment la déchèterie et le quai de transit situés à Gérardmer ;
- **La mise en œuvre d'actions de prévention, d'information et de sensibilisation** auprès des usagers, visant à améliorer la qualité du tri, à promouvoir les bonnes pratiques et à réduire les quantités de déchets produites ;
- **La gestion de la redevance spéciale**, comprenant notamment la facturation des professionnels concernés et le suivi administratif associé ;
- **La gestion et le suivi des sollicitations des usagers**, ainsi que l'accompagnement des associations organisatrices de manifestations et d'événements sur le territoire, notamment pour les questions relatives à la gestion des déchets générés par ces activités.



2 PRÉVENTION ET SENSIBILISATION

60

C'EST LE NOMBRE DE
COMPOSTEURS
INDIVIDUELS VENDUS
AUX HABITANTS EN 2025

L'année 2025 marque la deuxième année de mise en œuvre du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA). Elle se caractérise également par la poursuite de l'accompagnement des organisateurs de manifestations dans la mise en place d'actions visant à réduire la production de déchets et à favoriser des pratiques plus durables.



2.1 PRÉVENTION DES DÉCHETS

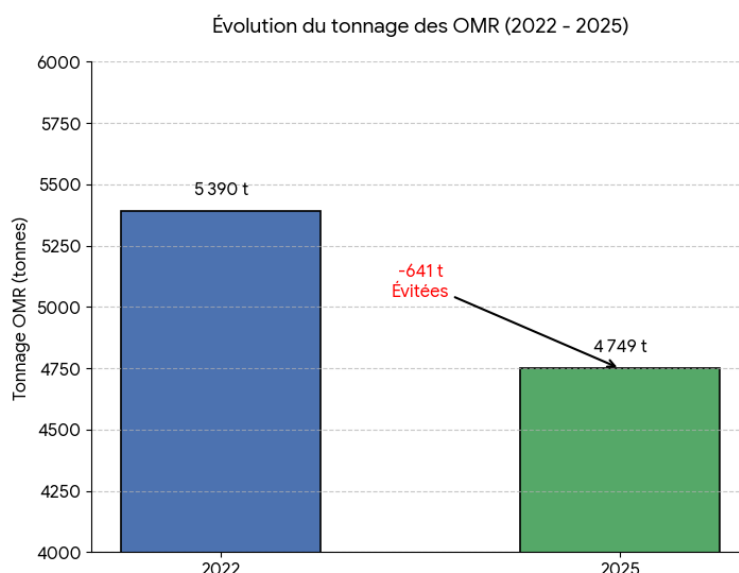
○ Poursuivre la trajectoire baissière

Dans le cadre de la réduction des déchets et la dynamique départementale en synergie avec le syndicat EVODIA, la communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges avait pour objectif depuis 3 ans, avec la participation de l'ensemble des usagers, de réduire de 15 % les tonnages de déchets résiduels produits sur notre territoire.

Pour rappel, ces derniers proviennent des ordures ménagères résiduelles (sacs noirs) ainsi que les déchets déposés dans la benne tout venant en déchèterie. Ils sont ensuite acheminés vers l'usine de valorisation énergétique de Rambervillers où ils sont traités.

Grâce à la mise en œuvre de plusieurs actions, notamment l'installation de nouveaux conteneurs de tri mieux adaptés aux besoins du territoire et la création de 4 nouveaux sites de compostage, ainsi qu'à l'implication de l'ensemble des acteurs et des habitants, cet objectif est presque atteint. En effet, le tonnage d'OMr a diminué de 12 % de 2022 à 2025.

Cette dynamique doit désormais être pérennisée afin d'atteindre les objectifs du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), qui prévoit une réduction annuelle des déchets de 5 %.



○ Compostage

La communauté de communes propose des composteurs en bois de 400L au tarif attractif de 37 euros.

Au cours de l'année, ce sont plus de soixante foyers supplémentaires qui se sont équipés de composteurs grâce à la participation de la communauté de communes.

Quatre nouveaux sites de compostage partagé ont été installés sur le territoire situés :

- rue Gérard d'Alsace à Gérardmer (à côté du boulodrome couvert)
- route des Relles Gouttes
- place de l'église à Xonrupt-Longemer
- route du Petit Paradis à Le Tholy.

4 SITES
de compostage
collectif
installés en
2025

Ces équipements permettent d'offrir aux habitants n'ayant pas la possibilité de composter directement chez eux, une solution de proximité pour la valorisation de leurs biodéchets de cuisine et contribuent ainsi à limiter leur incinération. Les épluchures de fruits et légumes, les coquilles d'œufs broyées ainsi que la majorité des restes alimentaires peuvent ainsi être transformés en une ressource utile : le compost.

Cette démarche s'inscrit dans une politique de réduction des déchets incinérés, les biodéchets étant majoritairement composés d'eau, ce qui rend leur combustion complexe et coûteuse pour la collectivité.



2.2 L'ACCOMPAGNEMENT DES MANIFESTATIONS

La réduction des déchets générés lors des manifestations, a constitué le dernier axe fort de l'année 2025. À lui seul, il représente environ un quart des actions menées. Dans ce cadre, l'association Éco-Manifestation Vosges (EMV) a été systématiquement mise en avant auprès des associations organisatrices d'événements. Une attention particulière a été portée à la lutte contre le « tout jetable ». La vaisselle réutilisable, considérée comme une alternative essentielle, a ainsi été promue dès que cela apparaissait pertinent.



Accompagnement des organisateurs du marché de Noël



○ Focus sur la fête des jonquilles

Dans le cadre de la Fête des Jonquilles 2025, un dispositif spécifique de gestion des déchets a été mis en place, comprenant l'implantation stratégique de contenants adaptés, le suivi de leur taux de remplissage, ainsi que la signature d'une charte d'engagement en faveur de la réduction et du tri des déchets par les organisateurs et les bénévoles.

Une analyse comparative des volumes de déchets d'emballages collectés sur les trois dernières éditions permet de constater que ce flux a mieux été trié par les participants.

Les résultats observés en 2025 sont jugés satisfaisants au regard des années précédentes. Cette amélioration s'explique notamment par un investissement accru des bénévoles et une organisation anticipée, menée en étroite collaboration avec la Société des fêtes et la Ville de Gérardmer. Dans ce cadre, les corbeilles de rue ont été retirées afin d'optimiser le tri sur les points dédiés.

Par ailleurs, un audit a été réalisé en partenariat avec Éco Manifestation Vosges. Cette démarche a conduit à l'élaboration d'un guide de la manifestation responsable, destiné à accompagner les organisateurs d'événements dans une démarche globale de réduction et de tri des déchets. Ce document constitue un recueil de bonnes pratiques visant à limiter l'impact environnemental des manifestations sur le territoire.



3 L'ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS

La communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges possède la compétence collecte des déchets ménagers. Elle a en charge la collecte des ordures ménagères résiduelles, la collecte sélective des emballages et du verre, et la collecte des déchets en déchèterie.



3.1 LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES RECYCLABLES

La CCGHV gère en régie la collecte des ORDURES MÉNAGÈRES RESIDUELLES (OMR), selon les secteurs, en porte à porte, en points de regroupement et points d'apport volontaire. En fonction des zones, la collecte en porte à porte peut même être effectuée jusqu'à 3 fois par semaine.



La collecte des **papiers, cartons, emballages ménagers et du verre** est réalisée en point d'apport volontaire.

Les conteneurs pour les papiers-cartons et emballages ménagers recyclables sont collectés par l'entreprise BARISIEN/SUEZ. Le verre est collecté par MINERIS. La fréquence de collecte dépend de la vitesse de remplissage des conteneurs de tri : d'une fois par mois sur les points peu fréquentés en basse saison et jusqu'à deux fois par semaine pour les points très fréquentés en haute saison.

○ Nouvelle organisation de la collecte à Granges-Aumontzey

La communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges s'est engagée dans une démarche de réorganisation de son mode de collecte des déchets pour améliorer le tri et la réduction des déchets.

Le remplacement de la collecte en porte-à-porte par la collecte en points d'apport volontaire a été initié en 2016 et s'est poursuivi en 2025 sur la commune de Granges-Aumontzey.

Désormais, les habitants de Granges-Aumontzey bénéficient de **12 points** équipés de conteneurs pour ordures ménagères.



Granges-Aumontzey
d'apport volontaire tous les emballages, le verre et les

L'apport volontaire a de nombreux avantages :

- Pas de calendrier de collecte, ni de bac à sortir la veille du ramassage : le service est disponible 24h sur 24.
- Plus de facilité pour les habitants qui peuvent désormais déposer tous leurs déchets quotidiens sur un même lieu : ordures ménagères, emballages et verre
- Enfin, il permet d'optimiser les tournées de collecte et, pour les agents, d'améliorer leurs conditions de travail car ils ne sont plus amenés à ramasser des sacs poubelles ou des bacs non conformes ou trop lourds.

De plus, ces nouveaux conteneurs semi-enterrés offrent une meilleure intégration paysagère, une plus grande capacité de stockage, et une limitation des nuisances visuelles et olfactives. Ils permettront également de renforcer la qualité du tri des déchets.

Les emplacements ont été proposés par le bureau d'étude INDDIGO. Ils tiennent compte des habitudes de vie, des axes de circulation, de la densité de la population et des contraintes techniques.

Ces nouveaux équipements sont le fruit d'un travail collaboratif étroit de 2 ans, entre les élus communaux, les agents du service déchets de la communauté de communes, le syndicat départemental EVODIA, les entreprises MINERIS et SUEZ qui, respectivement, collectent le verre et les emballages.



Les travaux représentent un investissement de 420 000 € TTC. La pose des enrobés sera réalisée en 2026. Les conteneurs sont fournis par l'entreprise alsacienne ASTECH basée à Ensisheim dans le Haut-Rhin. Les travaux d'enfouissement ont été réalisés par l'entreprise Jean Claude DEREXEL et Fils basée à Gérardmer.



3.2 LES COLLECTES SPÉCIFIQUES

○ LES CARTONS DES PROFESSIONNELS

La communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges organise une collecte gratuite de cartons auprès d'environ 200 professionnels, artisans, commerçants, entreprises, hôteliers-restaurateurs.

2 agents / 3 jours de collecte

Environ
240 t.
collectées
en 2025



Les cartons sont conditionnés dans des sacs « big bag » par les professionnels et collectés par une équipe de deux agents. Ces sacs sont vidés dans une benne dédiée de la déchèterie. Les cartons sont ensuite acheminés vers le centre de regroupement d'Épinal puis valorisés à la Papeterie NSI de Golbey.

○ LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS SUR RENDEZ-VOUS



Par un partenariat avec l'association L'abri 88, la communauté de communes propose un service de collecte gratuite des déchets encombrants à domicile, sur inscription et réservé uniquement aux particuliers.

Ce service, visant à aider les personnes qui ne peuvent pas se rendre en déchèterie, est limité à 2 collectes annuelles par foyer dans la limite de 2m³ ou 400 kg par enlèvement (100 kg par objet au maximum). Les déchets sont directement dirigés sur la déchèterie.

➡ **En 2025, plus d'une cinquantaine d'enlèvements ont été réalisés sur notre territoire.**



3.3 LE PARC DE BACS ET CONTENEURS



- 153 conteneurs « emballages »
- 114 conteneurs « verre »
- Répartis sur 98 points d'apport volontaire
- En moyenne, 139 habitants desservis par point

19 points d'apport volontaire supplémentaires par rapport à 2025

Les conteneurs sont disposés sur l'ensemble des communes de la communauté de communes en fonction du nombre d'habitants ou de points spécifiques de fort apport.

○ Modernisation des équipements de tri des déchets



La communauté de communes a engagé un programme de modernisation de ses équipements de tri avec l'acquisition et l'installation de nouveaux conteneurs aériens, plus fonctionnels et mieux intégrés dans l'environnement local.

Ces équipements remplacent progressivement les anciens conteneurs devenus hétérogènes et vétustes.

Pensés pour valoriser l'identité du territoire, les nouveaux conteneurs sont habillés de photographies réalisées par l'association Nature en Images, mettant en avant des paysages et éléments emblématiques des Hautes-Vosges.



Cette démarche vise à renforcer l'attractivité des points de tri tout en sensibilisant les usagers à la protection de l'environnement. Commandés en novembre 2024 pour un montant de 105 072 €, quarante conteneurs ont été réceptionnés à la mi-mars et sont installés progressivement par le service.



RECYCLAGE DE VIEUX BACS ET CONTENEURS

Chaque année, la communauté de communes renouvelle son parc de bacs roulants et de conteneurs, ce qui nécessite de se débarrasser des vieux équipements hors service. Les agents de collecte ont démantelé les bacs et découpé les conteneurs. Un partenariat avec l'entreprise European products recycling a été conclu pour leur recyclage.

Ils redeviendront des contenants PEHD neufs ! C'est une filière 100 % économie circulaire.



3.4 LE PARC DE VÉHICULES

Pour assurer le service de collecte, la communauté de communes dispose des véhicules suivants :

Nissan NV400 - 2022
Collecte cartons Transport
matériel



DAF équipé d'une grue - 2012
Transport conteneurs et bacs
pour maintenance



BOM Mercedes - 2022
Collecte bacs



BOM Grue Scania - 2016
Collecte conteneurs semi-enterrés
et bacs



BOM Man - 2019
Collecte bacs



○ Achat d'un nouveau camion grue pour la collecte des ordures ménagères

Afin de collecter les conteneurs semi-enterrés dédiés aux ordures ménagères, la communauté de communes s'est dotée d'un nouveau camion benne de 26 tonnes avec grue et benne compactrice.

Cet équipement a été acheté d'occasion auprès de la SARL LOCCA (La Rochelle) pour un montant de 334 308 € TTC.

Ce nouveau véhicule est depuis peu, bien visible, sur le territoire de la communauté de communes puisqu'il est floqué aux couleurs d'une toute nouvelle campagne de communication.



○ Campagne de communication flochage des véhicules

Dans le but de sensibiliser les habitants comme les visiteurs sur le geste de tri des déchets, la communauté de communes a sollicité une agence de communication pour le flochage de ses véhicules de collecte. Ce dispositif permet non seulement de diffuser un message clair en faveur du tri des déchets, mais aussi de renforcer la visibilité et l'identification de la communauté de communes sur l'ensemble de sa flotte.

Les conceptions de cette campagne ont été créées par l'agence JPM Partner basée à Dijon. La pose des adhésifs a été réalisée par l'entreprise l'Atelier Graphik de Xonrupt-Longemer.

Nombre de véhicules habillés : 3 camions benne, deux utilitaires

► Montant de l'opération : **7 219 € ttc**



3.5 LA DÉCHÈTERIE

3.5.1 LES DÉCHETS ACCEPTÉS



REFUSÉS : amiante lié, bouteilles de gaz, déchets verts, explosifs, extincteurs (+ 2,5KG), médicaments, papiers, pneus PL & tracteurs, radios médicales

Dans le cadre d'une réorganisation et pour faciliter les déplacements du quotidien des usagers, les bennes "papiers", "verre" et "emballages" ont été retirées de la déchèterie depuis le début du mois de mars 2025.

Ces déchets sont à déposer dans les conteneurs de tri répartis sur le territoire et accessibles 24H/24.

3.5.2 LES PRESTATAIRES



Dans le cadre d'un marché public, plusieurs prestataires interviennent à la déchèterie pour la location des bennes et leur enlèvement vers les exutoires de traitement et de valorisation :

- Bennes tout venant incinérable, bois, déchets verts, gravats, plâtre, huisserie, papiers, cartons : la location et le transport sont assurés par la société CITRAVAL.
- Bennes ferrailles : la mise à disposition et le transport des bennes sont assurés par la société FERS ET METAUX.

3.5.3 LES DÉCHETS D'AMIANTE LIÉ



En 2025, une collecte des déchets d'amiante lié a été organisée au lieu-dit Le Kertoff à Gérardmer.

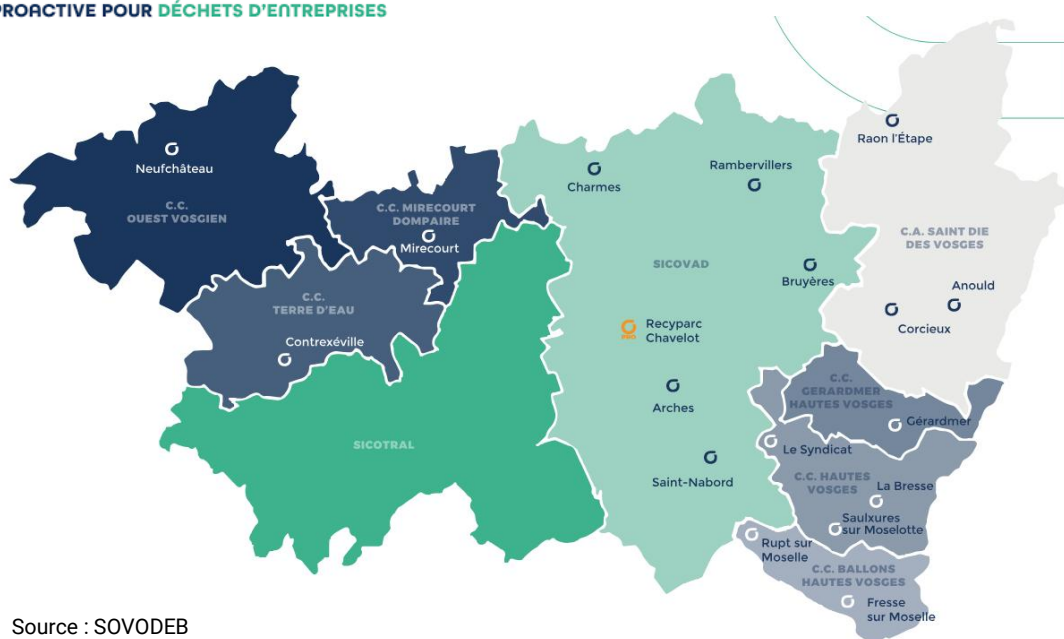
Cette collecte était ouverte aux habitants du territoire (particuliers), gratuitement, sur inscription, pour les dépôts de moins de 20m².

- ▶ Nombre d'inscrits : **30 USAGERS**
- ▶ Quantités collectées : **8,44 TONNES**
- ▶ Coût de l'opération : **5 300 €**

3.5.4 LES DÉCHETS DES PROFESSIONNELS

Depuis sa création en 2004, Sovodeb accompagne les professionnels dans l'évolution des pratiques de gestion des déchets. Né d'un partenariat entre acteurs publics et privés, ce dispositif repose sur une approche structurée et performante, garantissant une valorisation optimale des matières collectées.

Ainsi, la carte Deby© est un outil essentiel pour les professionnels souhaitant optimiser la gestion de leurs déchets. Elle offre un accès privilégié à plus d'une vingtaine de déchèteries publiques et à une déchèterie professionnelle réparties sur le département des Vosges.



Source : SOVODEB



Grâce à cette carte prépayée, les entreprises et administrations peuvent déposer leurs déchets aux mêmes conditions tarifaires sur l'ensemble du territoire vosgien, assurant ainsi une gestion simplifiée et uniforme.

A chaque passage en déchèterie, un ticket de pesée est remis et la carte est débitée en fonction de la nature et du poids des déchets apportés. Certains dépôts sont gratuits : cartons, métaux, mobilier, déchets électriques et électroniques.

Pour mémoire, les recettes 2024 s'élevaient à 6 223 € pour 62 tonnes de déchets collectés. Cette diminution de recette s'explique par la mise en place des filières gratuites au 1^{er} janvier 2025, liées à la gestion des déchets du bâtiment.

EN 2025,
67 tonnes
COLLECTÉES
Pour **2440 €** de
recettes

3.5.5 LA FILIÈRE PMCB

La filière Responsabilité élargie des producteurs (REP) des Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB) a été instaurée par la Loi AGECE de 2020.

Les flux concernés par cette filière sont le bois, les gravats, le plâtre, les menuiseries vitrées, la ferraille, la laine de verre, la laine de roche, les déchets dangereux, l'amiante et les plastiques issus des matériaux de construction.

La CCGHV a travaillé en lien étroit avec EVODIA afin que la mise en œuvre opérationnelle de cette filière démarre au 1^{er} janvier 2025 à la déchèterie de la Heunotte.

Cependant, le déploiement de la filière REP PMCB dans les Vosges a été fortement freiné par un moratoire national et des tensions de gouvernance chez les éco-organismes.

Sur le terrain, cela s'est traduit par des suspensions temporaires de collecte, des critères de tri durcis et des modifications d'accès aux déchèteries pour les professionnels. Cette instabilité réglementaire et financière a compliqué la gestion quotidienne des déchets de chantiers pour les artisans et les collectivités locales.

Aussi, dans ce contexte, plusieurs mesures de substitution se sont mises en place à compter du 15 septembre :

- Laines végétales : Arrêt du prestataire Valobat, mise en place d'une nouvelle filière
- Menuiseries vitrées : Valobat modifie les consignes et informe que seules les menuiseries sans présence d'amiante seront prises en charge par l'éco organisme
- Plâtre : suspension de la collecte par Valobat au 30/09. Prise en charge par un nouveau marché départemental

Pour information, EVODIA s'est associé à l'action nationale proposée par AMORCE et le Cercle national du recyclage auprès du TGI à l'encontre de VALOBAT pour non-respect des clauses contractuelles.

En effet, près de 90 % des tonnages de déchets du bâtiment (notamment les matériaux dits « matures » comme les inertes ou le bois) perdent la majorité des soutiens financiers directs de la REP PMCB. Aussi, les coûts de gestion (bennes, personnel, traitement) des déchets professionnels déposés en déchèterie basculent sur le budget général de la collectivité et la fiscalité locale au lieu d'être couverts par les éco-contributions.

3.5.6 NOUVELLE GESTION DES DÉCHETS VERTS

Depuis plusieurs années, une hausse constante des apports de déchets verts est constatée en déchèterie.

Les capacités de stockage étant très limitées, faute de place, les usagers doivent parfois repartir avec leurs déchets. Afin d'améliorer le service, il a été décidé d'aménager des zones de dépôts de déchets verts sur les communes.

A Gérardmer et Granges-Aumontzey, les habitants pourront y déposer les branches et les tontes de pelouse. A Xonrupt-Longemer, Champdray et Liézey, seul le dépôt de branches est possible.

Ainsi, depuis le 15 avril 2025, les bennes de déchets verts ont été retirées à la déchèterie. Les habitants ont été invités à se diriger sur les zones de dépôts.

- Coût de l'aménagement des zones de dépôts : **15 549 € TTC**
- Tonnages collectés en 2025 : **946,22 tonnes** (717,83 tonnes en 2024)



3.5.7 ACHAT D'UN BUNGALOW ÉQUIPÉ

Au fil des années, le local destiné aux gardiens s'est fortement dégradé et ne répondait plus aux conditions de confort et de fonctionnalité nécessaires à l'exercice de leurs missions.

Afin d'améliorer leurs conditions de travail et de garantir un espace adapté, la collectivité a décidé d'installer un bungalow neuf, doté de sanitaires complets – comprenant toilettes et douche – ainsi que d'une véritable salle de pause.

Ce nouvel aménagement offre désormais aux agents un environnement plus confortable, plus sûr et conforme aux exigences actuelles.

► Coût de l'investissement : 15 948 € TTC

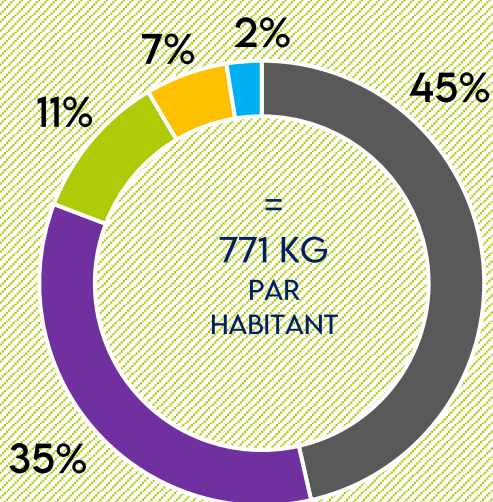


4^e LE BILAN DE LA COLLECTE DES DÉCHETS



EN 2025, CHAQUE HABITANT
DE LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES A PRODUIT **771**
KG DE DÉCHETS !

SOURCE : FICHER MATRICE

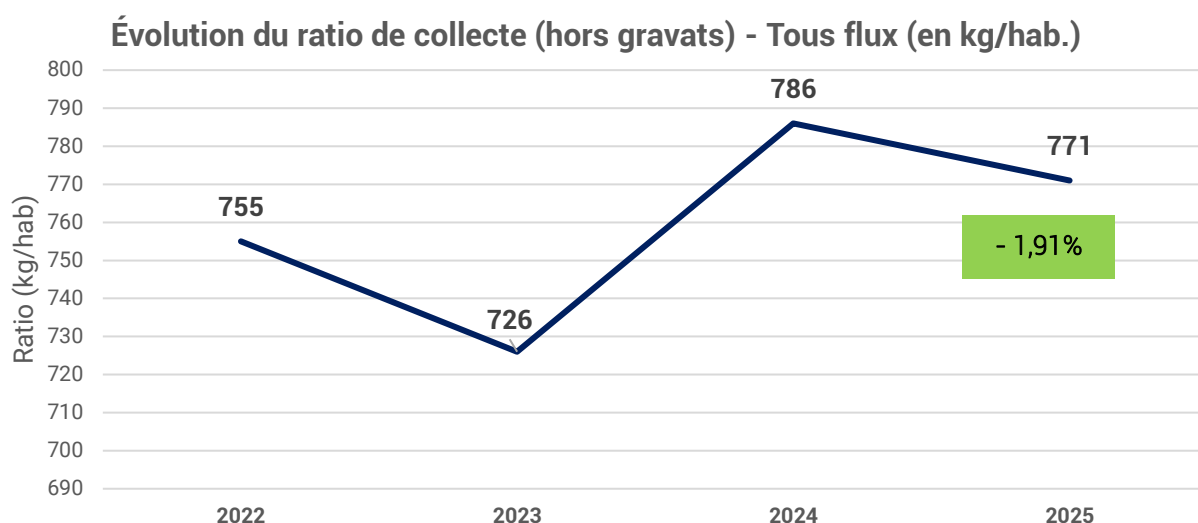


CHIFFRES CLÉS DES DÉCHETS COLLECTÉS

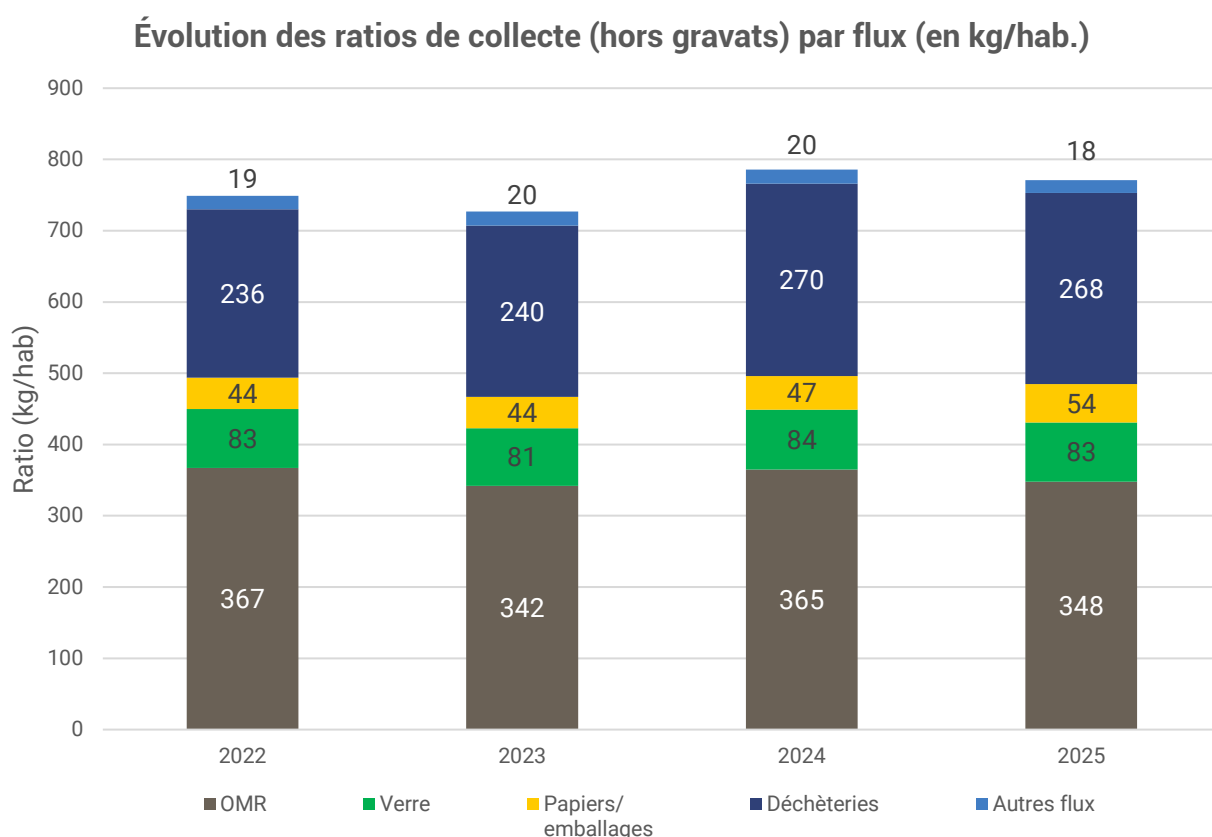
■ Cartons des professionnels et amiante	18 kg / hab.
■ Emballages	54 kg / hab.
■ Verre	83 kg / hab.
■ Déchets issus de la déchèterie	268 kg / hab. *
■ Ordures ménagères	348 kg / hab.

* Hors gravats

4.1 EVOLUTION DES TONNAGES / RATIOS TOUS FLUX

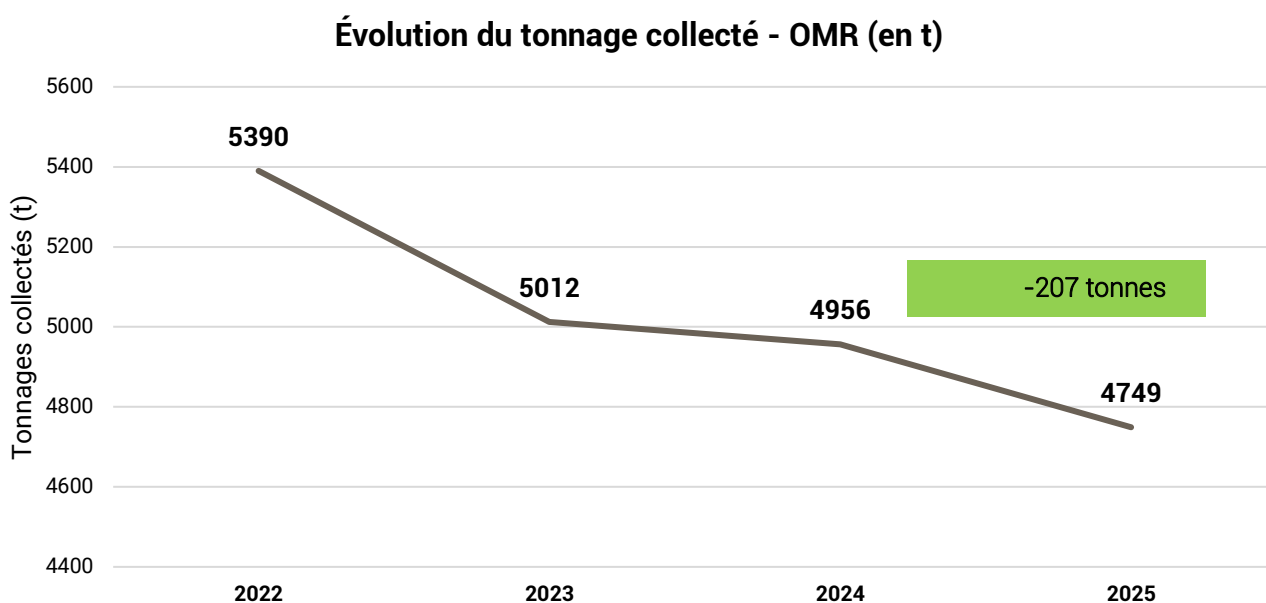
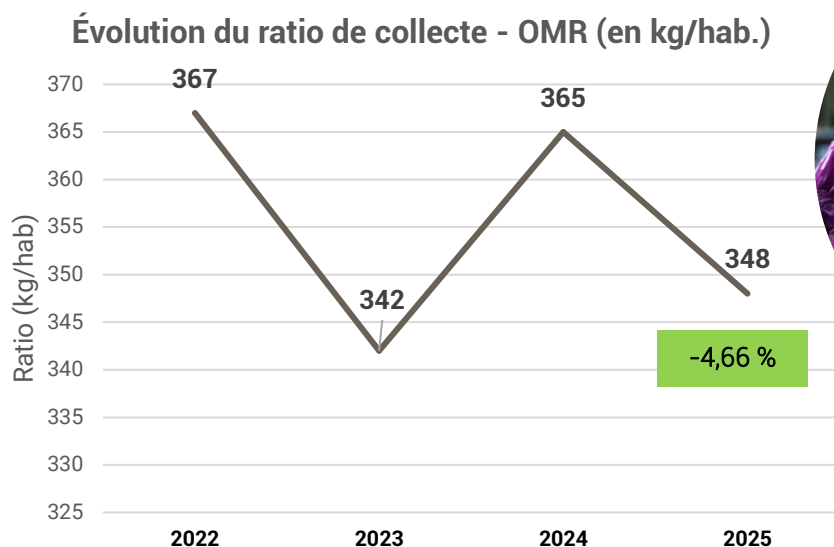


4.2 EVOLUTION DES TONNAGES / RATIOS PAR FLUX

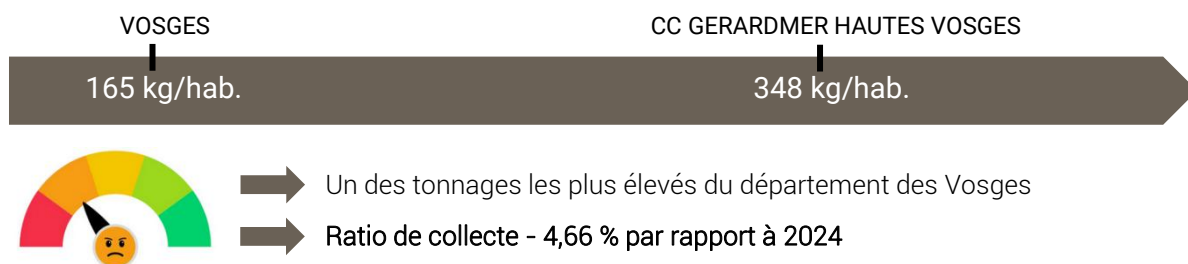


On note une baisse de 4,66 % pour le flux des ordures ménagères résiduelles entre 2024 et 2025 qui s'explique notamment grâce au déploiement des points d'apport volontaire sur la commune de Granges-Aumontzey et aux différentes campagnes de sensibilisation au tri menées tout au long de l'année.

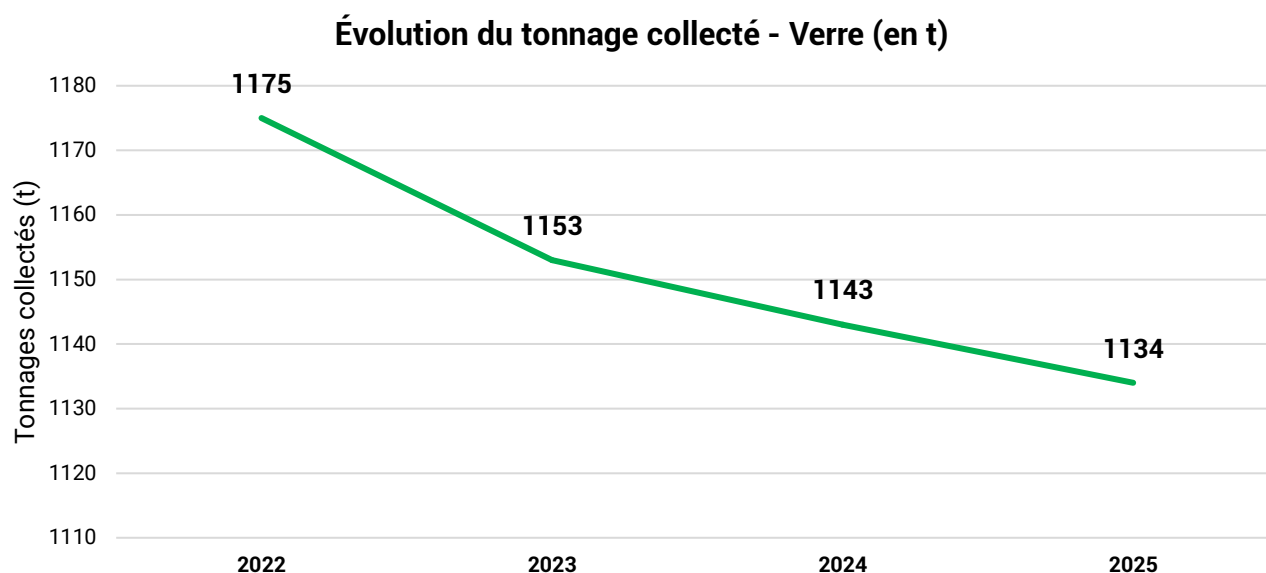
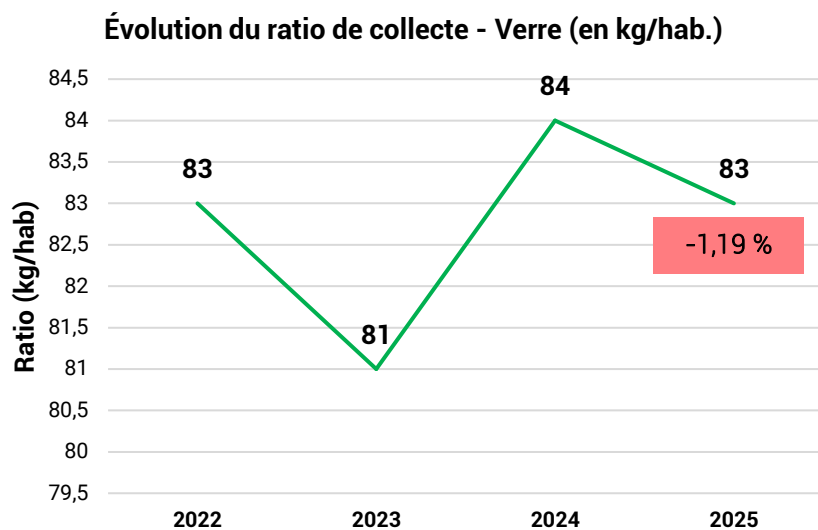
4.3 ZOOM SUR LES OMR



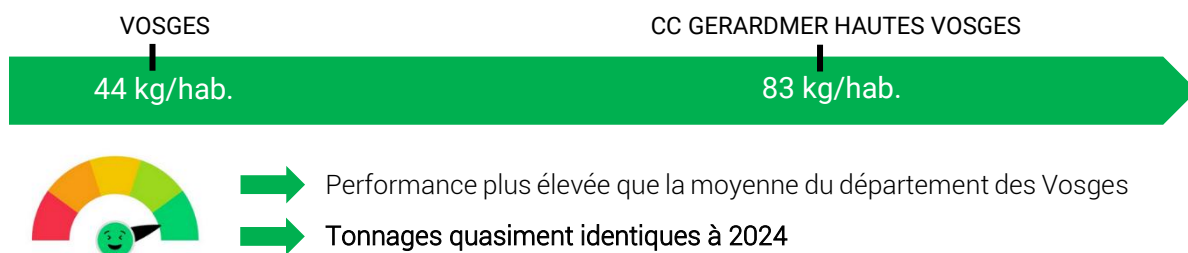
➔ ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE LA COLLECTE DES OMR



4.4 ZOOM SUR LE VERRE



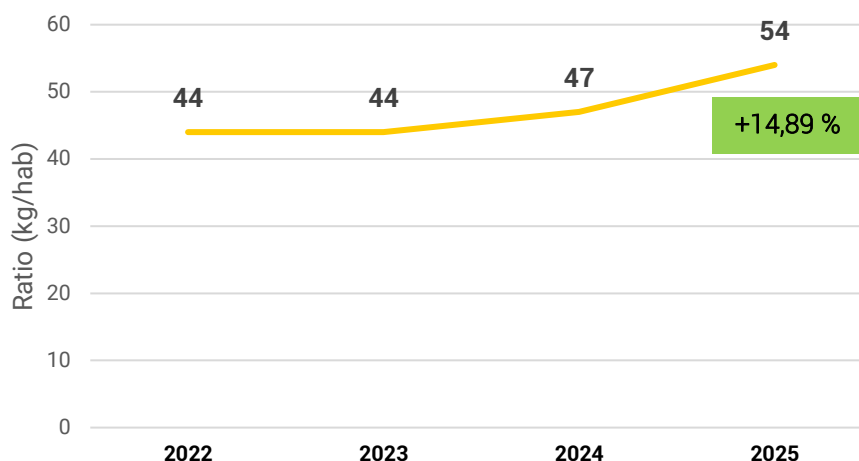
➔ ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE LA COLLECTE DU VERRE



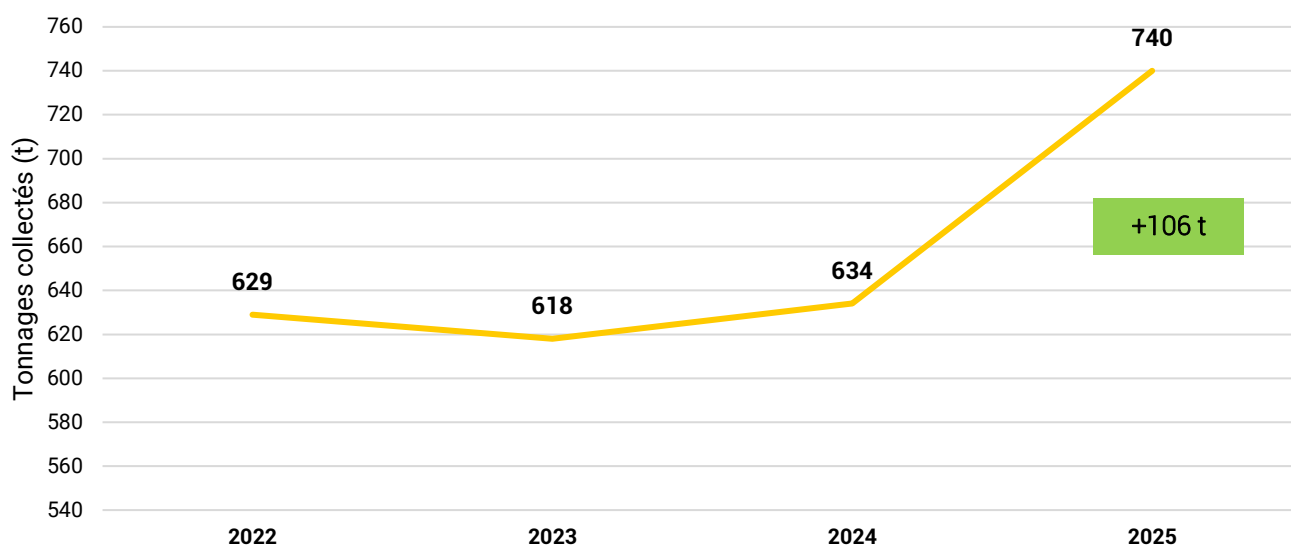
4.5 ZOOM SUR LES EMBALLAGES



Évolution du ratio de collecte -
Papiers/Emballages (en kg/hab.)



Évolution du tonnage collecté - Papiers/Emballages (en t)



➔ ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE LA COLLECTE DES EMBALLAGES

CC GERARDMER HAUTES VOSGES

54 kg/hab.

VOSGES

75 kg/hab.



Performance plus faible que la moyenne du département des Vosges

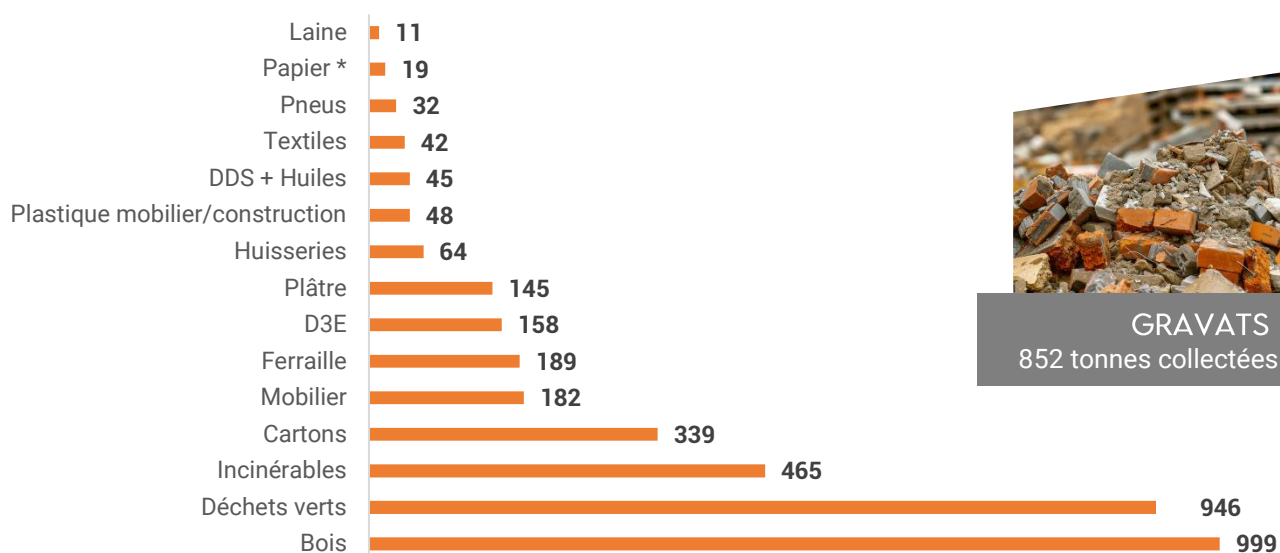


Tonnages + 14,89 % par rapport à 2024

4.6 LES FLUX COLLECTÉS À LA DÉCHÈTERIE

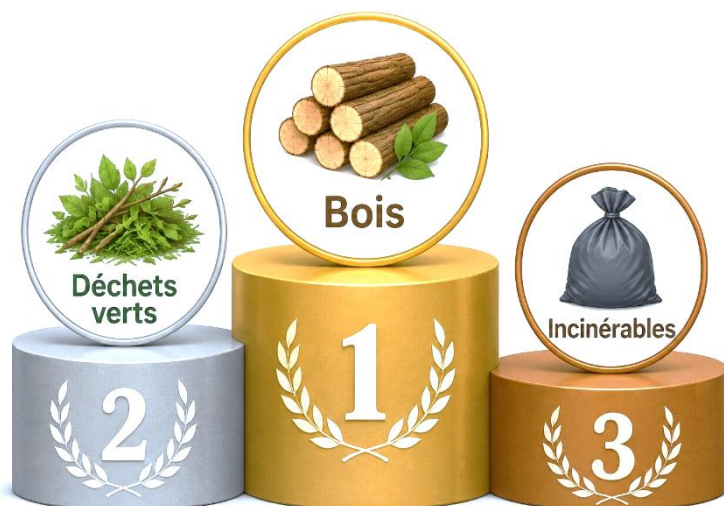
4.6.1.1 LES TONNAGES 2025

Tonnes collectées par catégorie de déchets en 2025



GRAVATS
852 tonnes collectées en 2025

* La benne « Papier » a été retirée de la déchèterie en mars 2025, ce qui explique le peu de tonnages collectés au cours de l'année.



**CES 3 FLUX
REPRÉSENTENT
65% DES DÉCHETS
APPORTÉS EN
DÉCHÈTERIE**



4.6.1.2 L'ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIE

Les tonnages collectés à la déchèterie en 2025 sont les plus faibles des 4 dernières années.

Flux	Tonnages collectés en déchèterie			
	2022	2023	2024	2025
Bois	549	524	553	999
Dont PMCB				
Bois autoclave	53	87	107	
Déchets verts	625	654	719	946
Incinérables	707	662	698	465
Cartons	335	336	334	339
Mobilier- Ameublement	489	482	553	182
Ferraille	218	180	200	189
D3E	155	148	158	158
Plâtre	250	281	240	145
Huissieries	165	168	189	64
Dont PMCB				
DDS + Huiles	33	34	38	45
Textiles	36	34	41	42
Pneus	34	34	40	32
Papier ⁽²⁾	88	91	90	19
Laines minérales				11
Dont PMCB				
Total hors gravats	3737	3715	3960	3636
Gravats	1316	737	761	680

(1) La filière « PMCB » (produits et matériaux de construction du secteur bâtiment »)

(2) La benne « Papier » a été retirée de la déchèterie en mars 2025.

Les filières « Bois » et « Bois autoclave » ont été regroupées à compter de 2025.

En raison de la mise en place de la filière PMCB en janvier 2025, puis une réorganisation en cours d'année suite à une crise majeure de la filière, plusieurs alternatives temporaires organisationnelles ont eu lieu à la déchèterie.

Par exemple, les laines minérales ont été déposées dans une benne propre à la filière PMCB puis ensuite mélangées à la benne incinérables pendant la réorganisation de la filière.

TAUX MOYEN ANNUEL
DE REFUS DE TRI DANS
LES CONTENEURS DE TRI
DES EMBALLAGES

26,93 %

5 LE TRI, LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DE NOS DÉCHETS



La communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges a confié, pour la majeure partie des filières, le traitement de ses déchets à l'Etablissement vosgien d'optimisation des déchets par l'innovation et l'action (EVODIA)

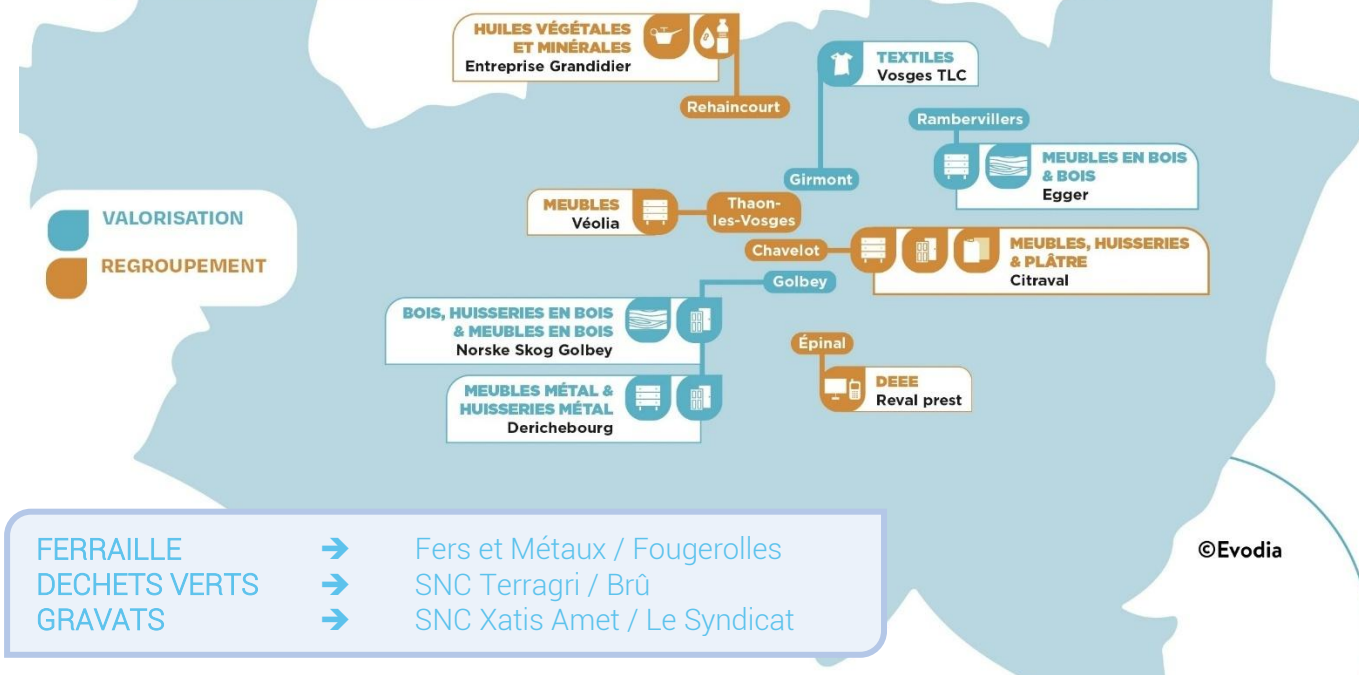
Le traitement est géré par des prestataires pour :

- Le tri du verre et des emballages ;
- L'incinération des ordures ménagères résiduelles et déchets ultimes de la déchèterie ;
- La valorisation des déchets issus des filières prises en charge en déchèterie.

5.1 QUELS CIRCUITS SUIVENT NOS DÉCHETS ?



**Sites de regroupement et de valorisation
dans le département des Vosges**



©Evodia

Filières de regroupement et de valorisation hors département

	DÉCHETS	SITE
	AMIANTE	LINGENHELD ENVIRONNEMENT - OBERSCHAEFFOLSHEIM (67) SUEZ - JEANDELAINCOURT (54)
	BATTERIES	METALBLANC - BOURG-FIDELE (08) GDE - ROCQUANCOURT (14)
	DDS (déchets diffus spécifiques)	CHIMIREC - DOMJEVIN (54)
	DEEE ÉQUIPEMENTS FROID ET PETITS ÉLECTROMÉNAGERS	REMONDIS - SAINT-THIBAUT (10)
	DEEE ÉCRANS	ENVIRONNEMENT RECYCLING REGAIN ECOPLAST - FOURCHAMBAULT (58)
	DEEE ÉQUIPEMENTS HORS FROID	ESKA - STRASBOURG (67) DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT
	HUISSERIES PVC	VEKA RECYCLAGE - VENDEUVRE-SUR-BARSE (10)
	HUISSERIES VERRE	SIBELCO - CROUY (02)
	LAMPES & NÉONS	ARTEMISE - VULAINES (10)
	PILES	EURODIEUZE - DIEUZE (57)
	PNEUS	ALPHA RECYCLAGE - BREVANS (39)
	ATELIER DU PEINTRE	CHIMIREC - DOMJEVIN (54)
	MEUBLES REMBOURRÉS	BOURGOGNE RECYCLAGE - LONGVIC (21)
	MEUBLES PLASTIQUES	VICAT - XEUILLY (54)
	PLÂTRE	RITLENG REVALORISATIONS - ROHR (67)

©Evodia

STOCKAGE VALORISATION TRAITEMENT SPÉCIFIQUE

5.2 LE TRI DES EMBALLAGES

Une fois déposés dans les conteneurs de tri, nos emballages sont collectés par l'entreprise SUEZ puis dirigés vers le centre de recyclage de la Maix à Chavelot. Ils sont triés puis dirigés vers les filières de recyclage. Entre 2024 et 2025, les papiers et journaux enregistrent une forte baisse de 41 % sur le département, soit 7 kg de moins par habitant. À l'inverse, les emballages plastiques poursuivent leur progression pour atteindre 10 kg par habitant, tandis que les cartons et cartonnettes, notamment liés au développement des achats en ligne, augmentent de 18 %.



Mais les erreurs de tri persistent. La CCGHV et EVODIA se mobilisent tout au long de l'année pour faire reculer ces erreurs de tri en communiquant et en mettant en place des actions techniques sur le terrain.

→ LES REFUS DE TRI



→ LES ERREURS DE TRI FRÉQUENTES

- ⊗ Emballages dans des sacs poubelle noirs fermés
- ⊗ Bouteilles non vidées
- ⊗ Boîtes de conserve pleines
- ⊗ Emballages imbriqués les uns dans les autres
- ⊗ Chutes de bois
- ⊗ Textiles et chaussures

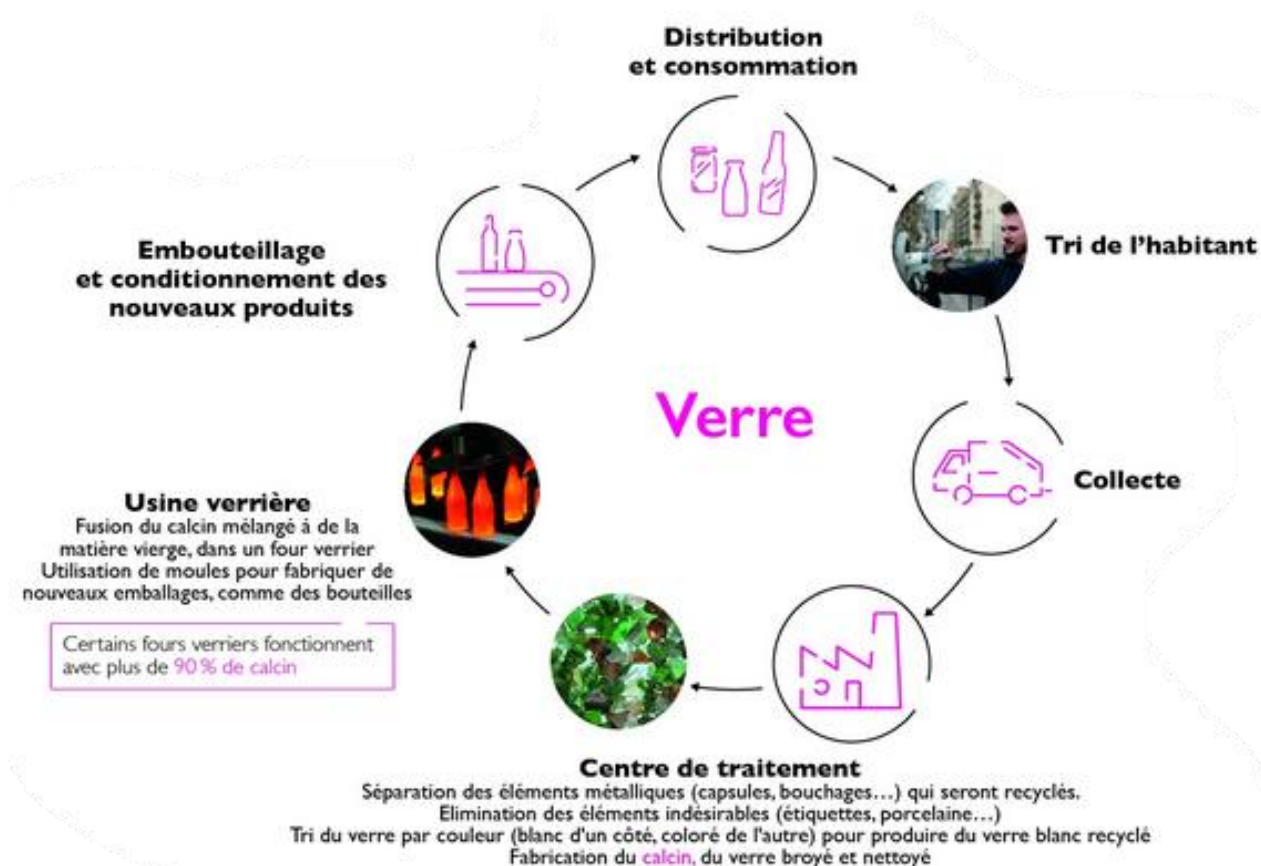




5.3 LE TRI DU VERRE

Le verre déposé dans les conteneurs est collecté par l'entreprise MINERIS puis acheminé au centre de tri Sibelco à Saint-Menge. Il sera recyclé en bouteilles en verre dans l'usine O-I Manufacturing à Gironcourt-sur-Vraine.

LES ÉTAPES DU RECYCLAGE DES EMBALLAGES EN VERRE



(source = CITEO)

5.4 ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES ET VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Les ordures ménagères collectées en porte à porte, dans les bacs de regroupement et dans les conteneurs aériens et ou semi-enterrés sont rassemblées sur le quai de transit (dans l'enceinte de la déchèterie) puis acheminées vers l'usine de valorisation énergétique FENIIX à Rambervillers.

FENIIX est le principal site de traitement dans les Vosges :

94 % DES ORDURES MÉNAGÈRES ONT ÉTÉ VALORISÉES ÉNERGIQUEMENT EN 2025.

Sur l'ensemble des ordures ménagères, 6% des tonnages n'ont pas pu être expédiés vers l'usine de Noidans-le-Ferroux (70) en raison de pannes simultanées.

Ils ont dû être traités sur l'unité de stockage de Villoncourt.



LES PERFORMANCES DE FENIIX

Production
énergétique totale
**59 390
MWh**



51 451 MWh
Production
électrique

+



7 939 MWh
Production réseau
de chaleur RCU



5 053 T
de CO₂ évité grâce à la
valorisation énergétique



0,8%
de part des émissions annuelles
de gaz à effet de serre

Rendement
énergétique de FENIIX

101 %

La performance énergétique de Fenix se situe à un très haut niveau depuis sa modernisation en 2021. Les données locales sont plus favorables que les facteurs nationaux, la performance est ainsi supérieure à 100%

Les déchets des Vosgiens représentent 0,8 %
des émissions totales de gaz à effet
de serre produites par les habitants
du territoire.



9
non-conformités



7
déclenchements
radioactivité

(source = EVODIA - rapport d'activité 2025)

6 LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

La Communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges utilise la méthode ComptaCoût®, basée sur la comptabilité analytique, et la matrice des coûts pour connaître et gérer les coûts de gestion des déchets.



La matrice des coûts est un cadre de présentation des coûts du service public de gestion des déchets élaboré par l'ADEME en collaboration avec ses partenaires locaux. La matrice est alimentée par les données comptables.

4 atouts majeurs :

- L'adaptabilité grâce à un cadre homogène entre toutes les collectivités ;
- La fiabilité, avec des règles de remplissage communes et pérennes ;
- La reconnaissance car la matrice est approuvée par de nombreux acteurs
- La précision, avec une expression des coûts en euro, en euro/habitant, en euro/tonne et par flux de déchets

6.1 LES COÛTS DE LA GESTION DES DÉCHETS

**123 € PAR
HABITANT**

CONTRE 134 €
EN 2024
ET 125,10 € EN 2023

EN 2025, LE COÛT AIDÉ DE LA GESTION DES
DÉCHETS (COÛT À LA CHARGE DE LA
COLLECTIVITÉ) EST DE 123 € PAR HABITANT



LE COÛT AIDÉ DANS LE DÉTAIL ...

	COÛT AIDÉ € HT PAR HABITANT	COÛT AIDÉ € HT PAR TONNE
ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	92,69 €	265,09 €
EMBALLAGES VERRE	3,56 €	42,79 €
PAPIERS ET EMBALLAGES	3,83 €	72,43 €
DÉCHETS EN DÉCHÈTERIE	19,27 €	88,68 €
DÉCHETS DES PROFESSIONNELS (CARTONS)	1,93 €	110,00 €
ENCOMBRANTS	1,86 €	2268,75 €
AMIANTE	0,35 €	569,00 €



Déposés dans les conteneurs de tri, les emballages coûtent 3
fois moins cher que s'ils étaient jetés dans la poubelle noire.
Pour la bouteille en verre, c'est 6 fois moins !



Coût € HT / hab.		Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages	Déchets en déchèterie	Déchets des professionnels (cartons)	Encombrants	Amiante	Tous flux
CHARGES	Structure	7,2 €	0,50 €	1,9 €	2,3 €	0,50 €	0,20 €		12,60 €
	Communication	0,30 €	0,1	0,1	0,10 €				0,60 €
	Prévention	1,4 €			1,7 €				3,10 €
	Pré-collecte	3,4 €	1,5 €	1,8 €					6,7 €
	Collecte	38,10 €	4,10 €	8,70 €	13,7 €	5,00 €	1,60 €		71,20 €
	Transport	5,8 €			4,3 €				10,1 €
	Tri, conditionnement traitement	38,70 €		12,2 €	7,4 €	1,1€	0,10 €	0,30 €	59,80 €
PRODUITS	Produits industriels	1,8 €	1,5 €	4,4 €	3,10€	1,5 €			12,30 €
	Soutiens	0,60 €	1,10 €	16,50 €	7,00 €	3,2 €			28,40 €
	Aides	0,10 €							0,10 €



POUR MIEUX COMPRENDRE...

Charges de structure : frais de fonctionnement services administratifs (ressources humaines, finances), assurances

Charges de prévention : achat de composteurs, loyer recyclerie...

Charges de pré-collecte : achat, entretien, maintenance du parc de bacs roulants et conteneurs de tri

Charges de collecte : toutes les charges sur les véhicules de collecte des ordures ménagères, charges de personnel de collecte et déchèterie, assurance des véhicules, frais de vidage des conteneurs de tri (emballages et verre), dépenses d'entretien du bâtiment technique

Charges de transport : coût du transport des déchets du quai de transit au site de traitement, du transport des bennes de déchèterie

Produits industriels : vente d'énergie et de matériaux (ferraille, cartons, plastiques ...)

Soutiens : recettes provenant des éco organismes

Aides : aides à l'emploi

6.2 LE DÉTAIL DES DÉPENSES

		CC Gérardmer Hautes Vosges		
		Montant € HT	Part en %	Cumul
Poste n°1	[OMR] Transport/Traitement - Ventes	607 961 €	27%	27%
Poste n°2	[OMR] Collecte	519 944 €	23%	50%
Poste n°3	Structure	171 437 €	8%	58 %
Poste n°4	Papiers/Emballages] Transport/Tri	166 398 €	7%	65 %
Poste n°5	[[Déchèteries] Collecte	155 390 €	7 %	72 %
Poste n°6	Autres charges, autres flux et regroupement	151 826 €	7 %	79 %
Poste n°7	Déchèterie] Transport/Traitement	150 560 €	7%	86%
Poste n°8	[Papiers/Emballages] Collecte	118 685 €	5%	91%
Poste n°9	Pré-collecte	91 718 €	4%	95%
Poste n°10	[Verre] Collecte/Transport	56 382 €	3%	98%
Poste n°11	Communication Prévention	50 946 €	2%	100%

Le poste "Autres charges, autres flux et regroupement" correspond aux charges techniques des autres flux gérés par la collectivité (encombrants, déchets des professionnels...), aux charges saisies sur la ligne "Autres charges" ainsi qu'aux charges saisies sur les lignes de regroupement (hors transport / traitement).

**TOTAL DES CHARGES :
2 241 247 €**

6.3 LE DÉTAIL DES RECETTES

	Recettes 2023	Recettes 2024	Recettes 2025
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	1 949 185,00 €	2 041 419,00 €	2 089 598,00 €
Emballages hors verre Vente et soutiens matériaux	193 115,00 €	257 778,00 €	292 128,00 €
Redevance spéciale et facturation usagers (location bacs)	210 652,00 €	207 178,00 €	262 113,00 €
Déchèterie Vente et soutiens matériaux, facturation professionnels	165 128,00 €	141 111,00 €	156 175,00 €
Verre Vente et soutiens matériaux	46 622,00 €	56 660,00 €	35 709,00 €
Cartons professionnels Vente et soutiens matériaux	65 041,00 €	42 790,00 €	65 736,00 €
Ordures ménagères Soutiens, prestation collecte Tendon (jusq. 2023)	49 503,00 €	33 719,00 €	50 592,00 €

**TOTAL DES RECETTES :
2 952 051 €**

S'agissant des emballages et du verre, les soutiens financiers des éco-organismes et les produits de vente des matériaux représentent la majeure partie des recettes. Le portage des contrats avec l'ensemble des éco-organismes est assuré par le syndicat départemental Evodia. La vente des matières est également pilotée par le Syndicat (exceptée pour la ferraille de la déchèterie).



7 CONCERTATION ET GOUVERNANCE

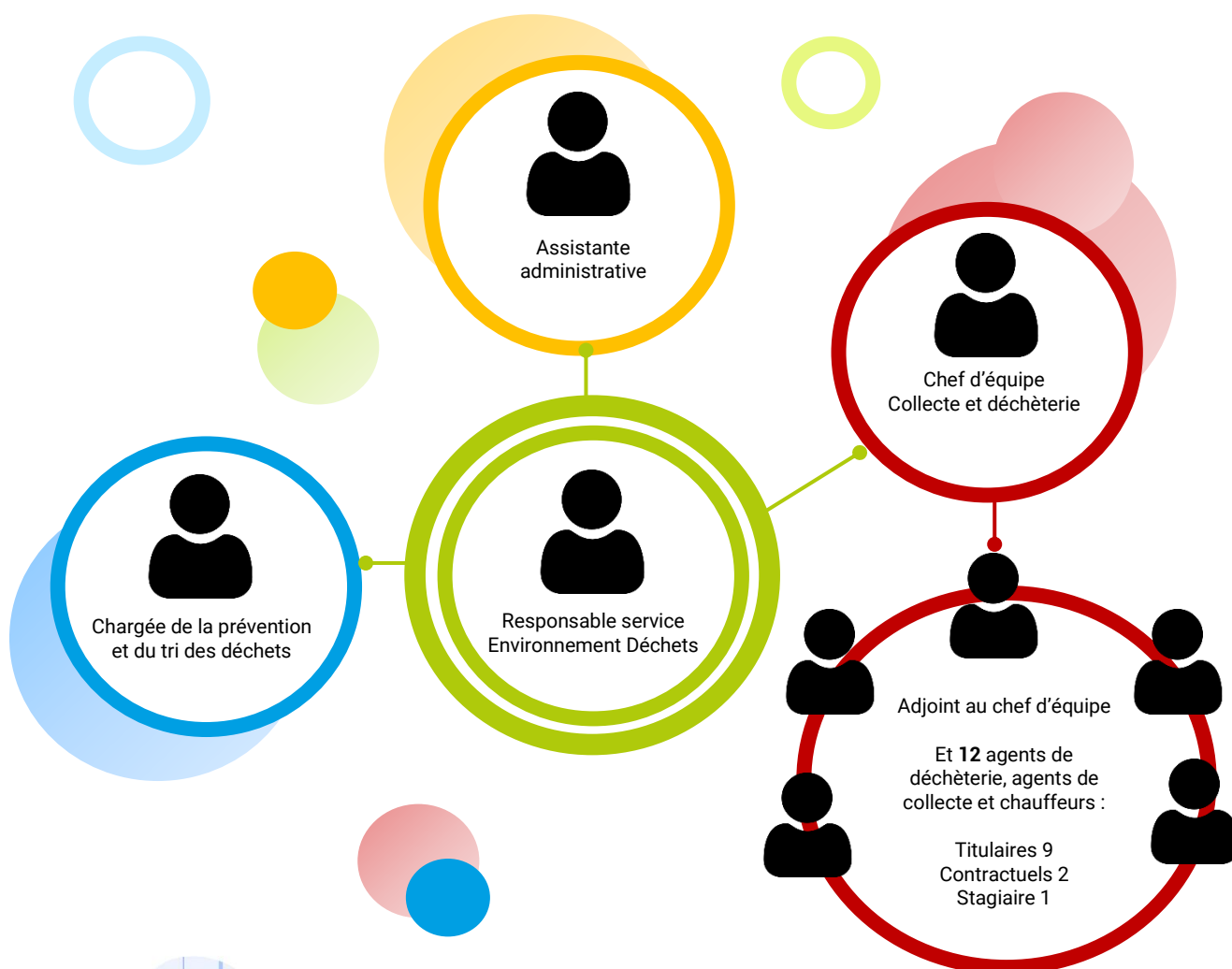
La commission est composée de membres élus issus du conseil communautaire et des différents conseils municipaux :

Michel BERTRAND Vice-Président à l'environnement et aux déchets Maire de Xonrupt-Longemer				
Grégory BONNE Conseiller communautaire Élu de Gérardmer	Annie DELHUMEAU Élue de Xonrupt-Longemer	Jean-Guy DIDIER Élu de Champdray	François GEGOUT Élu de Gérardmer	Jacky GRIVEL Élu de Le Tholy
André JACQUELIN Conseiller communautaire, Élu de Gérardmer	Daniel MARIN Élu de Le Tholy	Laurent MONGAILLARD Conseiller communautaire, Élu de Xonrupt-Longemer	Éric PERRIN Élu de Granges-Aumontzey	Michel PILLERON Élu de Liezey
Jacky GRIVEL Élu de Le Tholy	Régis POIROT Élu de Xonrupt-Longemer	René STACH Conseiller communautaire, Élu de Granges-Aumontzey	Denis VIAL Élu de Liezey	



Dates des réunions 2025 :
6 février, 24 février,
28 avril, 17 novembre

8 LES RESSOURCES HUMAINES



FORMATION

Programme local de prévention des déchets, formation d'intégration, tri des déchets dangereux spécifiques, sauveteur secouriste au travail, management, ce sont **27 jours** de formation qui ont été suivis en 2025 par les agents du service.

EMPLOI

4 saisonniers ont été recrutés en été pour remplacer les agents titulaires pendant leurs congés annuels.

ABSENCES

102 jours d'arrêt maladie ordinaire

29 jours d'absence suite à des accidents de service (hors prolongation agent en arrêt)

ACCIDENTS DE TRAVAIL

1 accident du travail recensé en 2025





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÉRARDMER HAUTES VOSGES

16 rue Charles de Gaulle • 88400 GÉRARDMER
03 29 27 29 04 • contact@ccghv.fr

www.ccghv.fr

Rapport d'activité 2025 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Directeur de publication : Thomas GION (communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges)

Conception graphique : Sandrine BEDEL • Jordan FRISON (communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges)

Crédits photographiques : Office de tourisme communautaire Gérardmer Hautes Vosges • Freepik • EVODIA